



002636 / Adm 19

APPEL A CANDIDATURES N° AAC/ NASLA DU 28 SEPT 2026

Pour le recrutement des stagiaires de la deuxième session de formation spécifique des agents chargés de la Police Municipale à la National School of Local Administration, pour le compte de l'année 2026 (CINQUIEME COHORTE)

Le Directeur Général de la National School of Local Administration (NASLA) lance un Appel à Candidatures pour le recrutement des stagiaires de la deuxième session de formation spécifique des agents chargés de la Police Municipale, au titre de l'année 2026.

Peuvent soumettre les candidatures, les Communes, les Communautés Urbaines et les Communes d'Arrondissement remplissant les conditions ci-après :

I/ CONDITIONS GENERALES

a/- disposer d'une délibération du Conseil Municipal portant création d'un service chargé de la police municipale, approuvée par le Ministre chargé des collectivités territoriales décentralisées ;

b/- disposer d'une liste de candidats au recrutement dans la Police Municipale, remplissant les conditions énumérées à l'article 17 du décret n°2022/354 du 09 août 2022 fixant les modalités d'exercice de la Police Municipale ;

c/- les agents chargés de la Police Municipale doivent être âgés de vingt-et-un (21) ans au moins, et de trente-cinq (35) ans au plus, au moment du recrutement, conformément aux dispositions de l'article 17 (2) (b) du décret susmentionné.

II/ CONDITIONS SPECIFIQUES ET SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

La liste des candidatures doit être transmise au Directeur Général de la NASLA par courrier recommandé du Maire compétent, assortie des dossiers des candidats.

Chaque dossier comprend les pièces ci-après :

- une copie de la délibération portant création du Service chargé de la Police Municipale, approuvée par le Ministre chargé des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- une copie de l'acte d'emploi ou de pré-emploi du candidat ;
- deux (02) photos 4x4 ;
- une copie d'acte de naissance certifiée conforme, manuscrite ou dactylographiée, signée par une autorité administrative ou municipale compétente ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme requis correspondant au niveau de l'emploi d'agent de Police Municipale postulé au sein de la Mairie, et mentionné dans l'acte d'emploi ou de pré-emploi du candidat ;
- une attestation de présentation de l'original dudit diplôme, signée par le Gouverneur, le Préfet ou le Sous-Préfet ;
- un certificat de nationalité ;

- un bulletin n°3 du casier judiciaire, délivré par les autorités judiciaires compétentes, et datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier ;
- une copie du résultat de l'enquête de moralité préalable effectuée sur le candidat par les Services territorialement compétents de la Sûreté Nationale, à la demande du Maire, ou la preuve matérielle du dépôt de ladite demande ;
- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt du dossier, délivré par un médecin exerçant dans une formation sanitaire publique ;
- une fiche de renseignement cosignée par un officier de Police Judiciaire ;
- un reçu de paiement de la somme de **quarante mille (40.000) francs CFA**, représentant les frais d'étude de dossier et de test d'aptitude, payables dans le compte NASLA (BUEA) n° **06842 08685442000 25** ouvert à la **Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit**, en abrégé « **BICEC** ».

III/ COUT DE LA FORMATION

- les frais non remboursables d'étude de dossiers et les tests d'aptitude psychotechniques s'élèvent à quarante mille (40.000) francs CFA ;
- les frais de formation, payables en deux (02) tranches, dès la confirmation de la sélection définitive, sont fixés à **trois cent mille (300.000) francs CFA** par candidat :
 - o la première tranche : **deux cent mille (200.000) francs CFA** à payer le **22 novembre 2026 au plus tard** ;
 - o la deuxième tranche : **cent mille (100.000) francs CFA** à payer le **22 janvier 2027 au plus tard**.

IV/ CALENDRIER DE SELECTION ET LIEU DE LA FORMATION

- ❖ Date limite de réception des dossiers des Communes : **19 octobre 2026**.
- ❖ Date prévisionnelle de publication des listes provisoires des candidats : **27 octobre 2026**.
- ❖ Date prévisionnelle des tests d'aptitude psychotechniques : **10 novembre 2026** à Buea.
- ❖ Date prévisionnelle de publication des listes définitives des candidats **12 novembre 2026**.
- ❖ Date prévisionnelle du début de la formation : **15 novembre 2026**.

La formation s'étale sur une durée de trois (3) mois au maximum à BUEA.

VI/ CONTENU DE LA FORMATION

La formation est axée sur les domaines ci-après :

- la gestion des libertés publiques ;
- les techniques de gestion de l'ordre urbain ;
- l'assistance publique ;
- la protection civile ;
- tout autre domaine relevant de la compétence des agents chargés de la police municipale.

Contacts : Pour toute information, les Communes, les Communautés Urbaines et les Communes d'Arrondissement intéressées par le présent Appel à Candidatures sont priées de contacter la NASLA aux numéros suivants : **677 612 343 // 697 572 934**.



The Director General
Le Directeur Général

Fanyitika E. Bayee
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle